

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Isocera (REF 52705)

UFI:

U0M5-80S5-Q006-W634

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130
(Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

Flam. Liq. 3; H226

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Alcools, C9-11, éthoxylés

propane-1-ol

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

Huile d'anis d'étoil

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

UFI:

U0M5-80S5-Q006-W634

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
 donnée non disponible

Evaluation vPvB
 donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Alcools, C9-11, éthoxylés		
	68439-46-3	Acute Tox. 4; H302	> 50,00 - < 70,00
	-	Eye Dam. 1; H318	% en poids
	-		
	-		
2	propane-1-ol		
	71-23-8	Eye Dam. 1; H318	> 30,00 - < 50,00
	200-746-9	Flam. Liq. 2; H225	% en poids
	603-003-00-0	STOT SE 3; H336	
	-		
3	Huile d'anis d'étoil		
	8007-70-3	Aquatic Chronic 2; H411	> 5,00 - < 10,00
	-	Skin Sens. 1; H317	% en poids
	-		
	-		

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

N°	orale	dermale	par inhalation
1	1000 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Formaldéhyde

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible dû au chauffage du produit. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: substances comburantes; Substances explosives; matières à inflammation spontanée; matières toxiques combustibles; Peroxydes; nitrate d'ammonium; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Alcool n-propylique		
	VLE (8h)	500	mg/m ³ 200 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipeement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par

Nom commercial : Isocera (REF 52705)**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 08.07.2021**Version remplacée:** 3.0.5, établi le: 11.04.2016**Région:** FR

ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
incolore			
Odeur			
d'anis			
pH			
Valeur		7,9	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		100	°C
Pression de référence		101,3	kPa
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		26	°C
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	<	1,33	hPa
Température de référence		20	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		0,899	g/cm³

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

Solubilité dans l'eau			
Remarque/s		entièrement miscible	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Miscible avec			
Soluble dans la plupart des solvants organiques			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Valeur	2,4	mPa*s	
Température de référence	20	°C	
Type	dynamique		
Valeur	2,7	mm²/s	
Température de référence	20	°C	
Type	cinématique		
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalino-terreux. Métal alcalin; Alkohols; agents d'oxydation forts; Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	Isocera (REF 52705)		
ETA (Mélange)		1923,08	
Méthode		Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).	
Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-
DL50		1000 - 1400	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
DL50		4032	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
CL50	>	33,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-
Espèces	lapin		
Évaluation	irritant		
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
Durée d'exposition		20	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-
Espèces	lapin		
Évaluation	Corrosif		
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
Durée d'exposition		72	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	fortement irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			

Mutagénicité sur les cellules germinales			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
---	--	--	--

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		8000	mg/m ³
Espèces		rat	
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. risque de graves lésions oculaires. Nocif en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-	
CL50		> 10	- 100	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss			
Méthode	semistatisch			
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9	
CL50			4555	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces	Pimephales promelas			
Méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-	
CE50		5	- 25	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces	Daphnia magna			
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9	
CE50			3644	mg/l
Durée d'exposition			48	h
Espèces	Daphnia magna			
Méthode	DIN 38412			
Source	ECHA			

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)				
----------------------------------	--	--	--	--

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	-
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		94	%
Méthode	OCDE 301 E		
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9
Valeur	83	- 92	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	donnée non disponible
Évaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1274

Nom commercial : Isocera (REF 52705)**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 08.07.2021**Version remplacée:** 3.0.5, établi le: 11.04.2016**Région:** FR

Nom technique	n-PROPANOL solution
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1274
Nom et description	n-PROPANOL Solution
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1274
Nom et description	n-Propanol Solution
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5c
---	-----

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

Nom commercial : Isocera (REF 52705)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.0.5, établi le: 11.04.2016

Région: FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 621332